



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****20031905*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****18 FEV. 2020****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI****N° d'entreprise : 0525 657 054****Dénomination****(en entier) : BATTLEKART EUROPE****(en abrégé) :****Forme juridique : Société anonyme****Adresse complète du siège : Rue du Valemprez (D) 20 boîte A à 7711 Mouscron****Objet de l'acte : Jugement en référé**

Par jugement du 17 octobre 2018, prononcé en chambre des référés - comme en référés - par le Tribunal de commerce du Hainaut, division de Tournai, et portant le numéro de rôle A/18/00441, la décision suivante a été prononcée:

" (...)

Par ces motifs,

Nous, Benoît GUEVAR, juge, faisant fonction du président du Tribunal de Commerce du Hainaut

(...)

Condamnons Monsieur Ludovic LUCAS à céder à Messieurs Tanguy della FAILLE et Sébastien MILLECAM toutes les actions qu'il détient dans la SA BATTLEKART EUROPE;

Disons pour droit qu'en application de l'article 640 du Code des sociétés, le présent jugement tiendra lieu de titre pour la réalisation des formalités liées à la cession. (...)"

Pour extrait conforme.

SPRL DELTAFIN

Administrateur-délégué

Tanguy della FAILLE

Représentant permanent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/02/2020 - Annexes du Moniteur belge